

« A M N »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20, rue du Commandant René Mouchotte
Bât. G
75014 - PARIS

R.C.S. PARIS 832 882 963

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée :

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la Présidente, décide d'affecter la somme de 318,16 €, montant du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2022, en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi de - 605 476,03 € à - 605 157,87 €.

Après affectation du résultat comme il est dit ci-avant, les capitaux propres de la Société s'élèveront à la somme de -521 527,39 €.

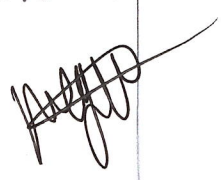
Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été effectué de distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Résolution votée à l'unanimité : texte ci-dessus.

La Présidente :
Marie-Thérèse SANTROT NEGRONI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	COPE	CERTIFIÉ	CONFORME	
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	1 857 782		1 857 782	1 857 782
	Créances rattachées à des participations	801 312		801 312	787 964
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	2 659 094		2 659 094	2 645 746
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	129 600		129 600	72 000
	Autres créances	3 729		3 729	15 248
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	50 978		50 978	87 971
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	184 307		184 307	175 219
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 843 400		2 843 400	2 820 965

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

801 312

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	605 476-	603 335-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	318	2 141-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	73 630	58 657
	Total I	521 527-	536 819-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	3 305 748	3 317 248
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	17 123 42 056	13 396 27 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	3 364 928	3 357 784
	Ecart de conversion passif (V)		
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 843 400	2 820 965

(1) Dont à moins d'un an

3 364 928 3 357 784

AMT

copie certifiée conforme

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	120 000		120 000	72 000	
Chiffre d'affaires NET	120 000		120 000	72 000	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits			50	17	
Total des Produits d'exploitation (I)			120 050	72 017	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			9 616	6 930	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 161	824	
Salaires et traitements			72 948	45 430	
Charges sociales			34 108	15 110	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			5		
Total des Charges d'exploitation (II)			117 839	68 295	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 211	3 723	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	13 080	9 113
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	13 080	9 113
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	13 080	9 113
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 291	12 835
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 973	14 976
Total VIII	14 973	14 976
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 973	14 976
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	133 130	81 130
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	132 812	83 271
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	318	2 141

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

13 080 9 113

CABINET COURTOIS

NNT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2022 dont le total est de :
2 843 400 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant
un résultat de 318 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01 octobre 2021 au
30 septembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de
prudence conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes
annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est
la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les écritures relatives aux engagements pris par les associés antérieurement à
l'immatriculation de la société au registre du commerce, sont comptabilisées dans
l'exercice.

Les titres de participation ont été enregistrés à la valeur d'acquisition. La valeur
d'utilité de ces titres de participation est au moins égale à la valeur portée au bilan.

Au 30 septembre 2022, la SAS AMN détient 100 % des parts sociales de la SAS
GRAND HOTEL SAVOY PLM

Il n'existe aucun stock à la clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'une créance
s'avère à la clôture de l'exercice, pour quelque raison que ce soit, dévalorisée ou qu'un
risque même partiel de non recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation a
été pratiquée.

Les valeurs disponibles figurant à l'actif sont en concordance avec les différents états de
rapprochement établis à partir des positions des organismes financiers.

Les dettes figurant au passif sont inscrites pour leur valeur au jour de la clôture de
l'exercice, toutes provisions pour les actualiser ayant été pratiquées.

NNT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Depuis le 1er octobre 2018, les sociétés SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM et la SAS AMN sont fiscalement intégrées. La SAS AMN est la société tête de groupe. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère, la SAS AMN, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Au terme d'un acte juridique du 1er octobre 2020, la SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM a décidé de fixer la rémunération de la SAS AMN au titre de ses fonctions de Présidente de la SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM à la somme mensuelle de 6 000 € HT à compter du 1er octobre 2020.

En conclusion, l'ensemble des évaluations a été fait conformément aux règles édictées par le nouveau Code du Commerce articles L 123-1a3, L 123-14 et L 123-17 et par le Décret 83-1020 du 29/11/1983, auxquels ces évaluations font référence.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 645 746		31 416
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	2 645 746		31 416
TOTAL GENERAL	2 645 746		31 416

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	18 068	0	2 659 094	2 659 094
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL	18 068	0	2 659 094	2 659 094
TOTAL GENERAL	18 068	0	2 659 094	2 659 094

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des amortissements

Néant

NAN

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	58 657	14 973			73 630
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	58 657	14 973			73 630
TOTAL GENERAL	58 657	14 973			73 630
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières					
exceptionnelles		14 973			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	801 312	801 312	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	129 600	129 600	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 890	2 890	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	839	839	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	934 641	934 641	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 123	17 123		
Personnel et comptes rattachés	7 486	7 486		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 148	11 148		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	22 066	22 066		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 356	1 356		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 305 748		3 305 748	
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 364 928	59 180	3 305 748	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3 305 748			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]
$$p \wedge \neg$$

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	13 080
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	57 600
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	70 680

Not

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 141
Dettes fiscales et sociales	11 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	27 624

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		13 080
Dont entreprises liées		13 080

M

Cabinet Leguide

Société de Commissariat aux comptes

2 rue Tournefort 75005 Paris

Tel : 09.73.53.58.13

Email : alain.leguide@cabinetleguide.com

SAS AMN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

**20 rue du Commandant René MOUCHOTTE
75014 - Paris**

R.C.S. Paris B 832 882 963

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

SAS AMN
20 rue du Commandant MOUCHOTTE
75014 Paris

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMN relatifs à l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le

travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

L'annexe des comptes annuels précise que les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une provision est constituée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 mars 2023

Cabinet Leguide



Alain Leguide

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	1 857 782		1 857 782	1 857 782
	Créances rattachées à des participations	801 312		801 312	787 964
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	2 659 094		2 659 094	2 645 746
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	129 600		129 600	72 000
	Autres créances	3 729		3 729	15 248
	Capital souscrit - appelé, non versé				
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	50 978		50 978	87 971
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	184 307		184 307	175 219
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 843 400		2 843 400	2 820 965

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

801 312

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	605 476	603 335
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	318	2 141
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	73 630	58 657
	Total I	521 527	536 819
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	3 305 748	3 317 248
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	17 123 42 056	13 396 27 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	3 364 928	3 357 784
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 843 400	2 820 965

(1) Dont à moins d'un an

3 364 928

3 357 784

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	120 000		120 000	72 000	
Chiffre d'affaires NET	120 000		120 000	72 000	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			50	17	
Autres produits					
Total des Produits d'exploitation (I)			120 050	72 017	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			9 616	6 930	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 161	824	
Salaires et traitements			72 948	45 430	
Charges sociales			34 108	15 110	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			5		
Total des Charges d'exploitation (II)			117 839	68 295	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 211	3 723	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	13 080	9 113
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	13 080	9 113
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	13 080	9 113
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 291	12 835
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 973	14 976
Total VIII	14 973	14 976
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 973	14 976
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	133 130	81 130
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	132 812	83 271
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	318	2 141

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 ☐ Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

13 080

9 113

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
------------------------------------	---

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
---	---

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2022 dont le total est de :
2 843 400 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant
un résultat de 318 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01 octobre 2021 au
30 septembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de
prudence conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes
annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est
la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les écritures relatives aux engagements pris par les associés antérieurement à
l'immatriculation de la société au registre du commerce, sont comptabilisées dans
l'exercice.

Les titres de participation ont été enregistrées à la valeur d'acquisition. La valeur
d'utilité de ces titres de participation est au moins égale à la valeur portée au bilan.

Au 30 septembre 2022, la SAS AMN détient 100 % des parts sociales de la SAS
GRAND HOTEL SAVOY PLM

Il n'existe aucun stock à la clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'une créance
s'avère à la clôture de l'exercice, pour quelque raison que ce soit, dévalorisée ou qu'un
risque même partiel de non recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation a
été pratiquée.

Les valeurs disponibles figurant à l'actif sont en concordance avec les différents états de
rapprochement établis à partir des positions des organismes financiers.

Les dettes figurant au passif sont inscrites pour leur valeur au jour de la clôture de
l'exercice, toutes provisions pour les actualiser ayant été pratiquées.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Depuis le 1er octobre 2018, les sociétés SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM et la SAS AMN sont fiscalement intégrées. La SAS AMN est la société tête de groupe. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère, la SAS AMN, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Au terme d'un acte juridique du 1er octobre 2020, la SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM a décidé de fixer la rémunération de la SAS AMN au titre de ses fonctions de Présidente de la SAS GRAND HOTEL SAVOY PLM à la somme mensuelle de 6 000 € HT à compter du 1er octobre 2020.

En conclusion, l'ensemble des évaluations a été fait conformément aux règles édictées par le nouveau Code du Commerce articles L 123-1a3, L 123-14 et L 123-17 et par le Décret 83-1020 du 29/11/1983, auxquels ces évaluations font référence.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 645 746		31 416
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
	TOTAL		31 416
	TOTAL GENERAL		31 416

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	18 068	0	2 659 094	2 659 094
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
	TOTAL	0	2 659 094	2 659 094
	TOTAL GENERAL	0	2 659 094	2 659 094

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	58 657	14 973			73 630
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	58 657	14 973			73 630
TOTAL GENERAL	58 657	14 973			73 630
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières					
exceptionnelles		14 973			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	801 312	801 312	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	129 600	129 600	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 890	2 890	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	839	839	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	934 641	934 641	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 123	17 123		
Personnel et comptes rattachés	7 486	7 486		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 148	11 148		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	22 066	22 066		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 356	1 356		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 305 748		3 305 748	
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 364 928	59 180	3 305 748	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3 305 748			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	13 080
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	57 600
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	70 680

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 141
Dettes fiscales et sociales	11 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	27 624

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		13 080
Dont entreprises liées		13 080